

SERVICE  
ENFANCE-MEUNESSE  
LESPIGNAN  
34710

# DÉLIBÉRATION

(1) DU CONSEIL MUNICIPAL

(1) ~~DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITÉ~~

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Nombre de membres en exercice 22  
 Nombre de membres présents .. 15  
 Nombre de suffrages exprimés .. 18  
 VOTES : Contre 0 Pour 18  
 Date de convocation : 03/04/2025

Séance du 9 Avril 2025 à 18 heures 30

D-2025-04-09-01a

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M<sup>me</sup> Geraldine ESCANDE, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M. Jean François GUIBERT (3) Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1<sup>er</sup> Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)

## COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés .....						
Opérations de l'exercice .....	744 430 51	744 430 51	/	/	744 430 51	744 430 51
TOTAUX .....	744 430 51	744 430 51			744 430 51	744 430 51
Résultats de clôture .....	0 00	0 00			0 00	0 00
Restes à réaliser .....	0 00	0 00			0 00	0 00
TOTAUX CUMULÉS .....	0 00	0 00			0 00	0 00
RÉSULTATS DÉFINITIFS .....	0 00	0 00			0 00	0 00

## COMPTE ANNEXE POUR .....

Résultats reportés .....						
Opérations de l'exercice .....						
TOTAUX .....						
Résultats de clôture .....						
Restes à réaliser .....						
TOTAUX CUMULÉS .....						
RÉSULTATS DÉFINITIFS .....						

- (1) Rayer les mentions inutiles.  
 (2) Conseil municipal, conseil d'administration ou comité.  
 (3) Maire ou Président.  
 (4) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ».  
 Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».



Envoyé en préfecture le 10/04/2025  
 Reçu en préfecture le 10/04/2025  
 Publiée le 15 AVR. 2025  
 ID : 034-213401359-20250409-D2025\_04\_09\_01A-BF

Envoyé en préfecture le 10/04/2025  
 Reçu en préfecture le 10/04/2025  
 Publié le 15 AVR. 2025  
 ID : 034-213401359-20250409-D2025\_04\_09\_01A-BF

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)

COMPTE ANNEXE POUR .....

Résultats reportés .....						
Opérations de l'exercice .....						
<b>TOTAUX</b> .....						
Résultats de clôture .....						
Restes à réaliser .....						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b> .....						
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b> .....						

COMPTE ANNEXE POUR .....

Résultats reportés .....						
Opérations de l'exercice .....						
<b>TOTAUX</b> .....						
Résultats de clôture .....						
Restes à réaliser .....						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b> .....						
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b> .....						

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5° .....

Yann RAMIREZ, Julien RIBES, Claude VINAL, Genevieve ESCANDE, Laurent FUSTER, Laure GIMENO, Marie José GOTH, Bernard GUERRERE, Didier MONTIER, Marie Jeanne HUIFFER, Mylène MAUDIN

Ont signé au registre des délibérations : MM. Myriam AGUILA, Ludvine ALBERT, Thérèse CELIA, Marie CHOLET, René COUSIN, Françoise CRASSON, Agnès TOMASO

Cachet  
 Pour expédition conforme  
 Le Président,